

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Angers Loire Métropole

Stéphane VELPRY

Direction Aménagement et Développement des territoires
83 rue du Mail CS 80011
49 020 Angers Cedex 02
Tel : 02 41 05 50 00

stephane.velpry@angersloiremetropole.fr

Le SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers en cours a été approuvé le 9 décembre 2016. Il fait actuellement l'objet d'une révision, notamment pour prendre en compte les mesures de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

L'approbation du document est prévue au deuxième semestre 2025.

ORIENTATIONS EN MATIERE D'HABITAT DANS LE PROJET DE DOO

- Projeter le développement en cohérence avec le rôle de chaque commune dans l'organisation territoriale
- Assurer l'accueil des habitants d'aujourd'hui et de demain en cohérence avec l'organisation territoriale
- Offrir des logements diversifiés garantissant la fluidité du parcours résidentiel des ménages et répondant au défi de la transition démographique
- Inscrire la réponse aux besoins de logement dans une démarche de sobriété foncière
- Améliorer les qualités d'habiter en réponse aux transitions sociétale et écologique